



Solutions durables pour les personnes déplacées internes (IDPS) de la localité de Lahaie, commune de Dame Marie, Département Grand'Anse

Termes de référence

Consultant national : Expert en Protection de l'Environnement / Agroforestier pour superviser, contrôler et s'assurer du respect des normes environnementales et sociales au cours de la réalisation des travaux de viabilisation, de construction des logements et d'aménagement de la plage de Lahaie

Lieu :	Dame Marie (Grand'Anse), localité Lahaie
Type de contrat :	Contrat individuel
Niveau du poste :	Consultant national
Langues requises :	Français, Créole
Date de commencement :	Février 2020
Durée du contrat initial :	10 mois

i- **Contexte et justification :**

Après le passage du cyclone Matthew en octobre 2016 sur Haïti, notamment dans les départements de la Grand'Anse, du sud, des Nippes et du Nord-Ouest, le pays a subi des pertes évaluées à plus de 2 milliards de dollars selon le document d'évaluation des besoins post-catastrophes (PNDA). Selon cette même source, les secteurs les plus touchés sont l'agriculture (573.53 millions) et les infrastructures / bâtiments (856.28 millions).

Les effets dévastateurs du cyclone sur l'habitat s'expliquent par le fait que ce dernier est généralement implanté de façon anarchique et dans des zones à risque. Le projet « Solutions durables pour les personnes déplacées internes (IDPS) de la localité de Lahaie, commune de Dame Marie » mis en œuvre par le PNUD en partenariat avec la Mairie de Dame-Marie vise à apporter un soutien aux communautés touchées par la catastrophe dans ses efforts de relèvement, en renforçant leur résilience aux chocs économiques et climatiques.

La communauté bénéficiaire du projet vit dans la localité de Lahaie, 5ème section de la commune de Dame Marie dans le département de la Grand 'Anse. Cette communauté de pêcheurs d'une centaine de famille qui vit à proximité de la mer a été durement frappée par le cyclone Matthew. Relocaliser cette population dans un espace sécuritaire est cruciale. C'est dans ce contexte et en direct alignement avec le plan de relèvement de Dame Marie et la planification nationale (PSDH, recommandations pour l'évaluation des besoins post-catastrophe, etc.) que sont développés les présents termes de référence afin de recruter une firme de génie civil qui devra finaliser les études techniques de lotissement du nouveau village et d'aménagement de la plage ainsi que les études techniques pour la construction de 100 unités de logement.

Dans le cadre de ce projet chaque famille bénéficiaire aura un logement décent d'environ 45m² construit sur une parcelle de 100m² à l'abri des intempéries sur une colline dominant la mer. Le littoral sera aménagé et aura la construction d'une vingtaine de pailote pour la restauration, la vente et le stockage le long de la plage de Lahaie.

ii- **Description des tâches :**

Sous l'autorité et la supervision du chef d'unité réduction de pauvreté du PNUD en Haïti et sous la coordination du chef de projet, l'Expert en Protection de l'Environnement / Agroforestier devra s'assurer du respect des normes environnementales et sociales au cours de la réalisation des travaux suivants :

Phase I : Viabilisation du site

Voie de circulation

Les travaux à réaliser doivent être conformes aux documents prescription de l'AO. Et concernent l'implantation et la construction des :

- Voie d'accès 1 (reliant la route communale au site de lotissement),
- Voie d'accès 2 (reliant le site de lotissement à la plage),
- Voie collectrice (voie de circulation interne traversant tout le village),
- Voies piétonnes (circulation piétonne interne dans le village).

Le parcellaire (Lotissement)

Il s'agit de matérialiser sur le site le plan du lotissement, c'est-à-dire implanter les bornes de chaque parcelle et également des places publiques. Les travaux doivent être conformes aux indications des plans et aux prescriptions techniques définies dans les cahiers des charges.

Les travaux consistent au :

- Bornage, scellement des bornes et fichage des 86 parcelles type de 100 m² (8 m x 12,5 m),
- Bornage, scellement des bornes et fichage des 15 parcelles de coin de dimensions variées plus grandes que la parcelle type,
- Bornage, scellement des bornes et fichage de 1 parcelle irrégulière plus grandes que la parcelle type,
- Bornage, scellement des bornes et fichage des 8 places publiques de superficie variée, aménagées conformément aux indications des plans et prescriptions techniques,
- Construction de la place centrale (place E) conformément aux indications des plans et prescriptions techniques.

Eclairage

Des lampadaires solaires seront installés le long des voies de circulation interne (voie collectrice et voies piétonnes) et dans l'aire des places publiques. Ils seront constitués d'un mât en acier fixé sur un ancrage en b.a. équipé d'un bloc panneau-régulateur-lampe et muni d'un dispositif de sécurité.

Phase II : construction des logements

L'exécution des travaux comprend la construction de 100 maisons de 43.52 m² comprenant chacune :

- Deux chambres à coucher,
- Une salle de bain,
- Un salon,
- Une galerie,
- Une rampe d'accès,
- Une cuisine traditionnelle,
- Un château d'eau de 300 gallons avec son support,
- Une fosse septique,
- Un bac à graisse,
- Un puisard,
- Les circuits d'électrification,
- Les circuits d'hydraulique et de drainage

Phase III : Aménagement de la plage

L'exécution des travaux comprend :

1. La démolition des maisonnettes existantes
2. La construction de deux modules de paillotes pour restauration ou ventes de 29,50 m² chacun, comprenant :
 - Deux espaces de vente de 9,25 m² chacun,
 - Deux coursives de service de 5,50 m²,
 - Une galerie semi couverte de 103,25m² reliant les deux modules.
3. La construction d'un module de paillote pour les pêcheurs de 29,50 m² chacun comprenant :
 - Deux espaces de vente de 9,25 m² chacun,
 - Deux coursives de service de 5,50 m²,
 - Une galerie semi couverte de 29,50 m² placé de part et d'autre du module de paillote.
4. La construction d'un bloc sanitaire de 41.38 m² comprenant :
 - 6 WC,
 - 1 canal urinoir de 2, 30 m,
 - 1 kiosque lave main extérieure à 6 robinets,
 - 1 galerie de pourtour du bâtiment de 43,10 m²,
5. Le nettoyage de la plage et l'aménagement de l'aire du stationnement incluant les travaux divers.

Plus spécifiquement, la mission de supervision consistera à :

- ✓ assurer le suivi et le contrôle technique du respect des normes environnementales et sociales au cours de l'exécution de tous les travaux ci-dessus énumérés ;
- ✓ veiller aussi au respect des normes de santé et sécurité lors de l'exécution des travaux, à la qualité et au respect du plan de protection de l'environnement du chantier ;
- ✓ assurer la coordination générale de diverses actions d'accompagnement en faveur de l'environnement, quel que soit l'opérateur chargé de leur mise en œuvre ;
- ✓ proposer des mesures de compensation et d'atténuation pour la protection de l'environnement ;
- ✓ fournir les rapports d'activités périodiques : hebdomadaires, mensuels et final;
- ✓ faire respecter toutes les prescriptions des documents AO en matière de protection de l'environnement.

Note : Le/la consultant(e) de supervision est tenue de **ne jamais laisser** l'entreprise d'exécution travailler seule durant toute la réalisation des travaux. Et doit travailler en étroite collaboration avec le consultant Ingénieur de supervision et de contrôle.

Mandat du consultant :

A. Suivi des travaux sur le terrain

- S'assurer du respect des normes environnementales et sociales au cours de la réalisation des différentes étapes du projet et suivant les dispositions du Cadre de Gestion Environnemental et Social. Il/Elle veillera aussi au respect des normes de santé et sécurité lors de l'exécution des travaux, à la qualité et au respect du plan de protection de l'environnement du chantier, en animant et en coordonnant les diverses actions d'accompagnement en faveur de l'environnement, quel que soit l'opérateur chargé de leur mise en œuvre ;
- Analyser la conformité des propositions des entrepreneurs par rapport aux plans de gestions et de protection de l'environnement et approuver les modalités de mises en œuvre adoptées par les entrepreneurs ;
- Examiner les plans de gestion et de protection de l'environnement proposés par le constructeur et après agrément desdits plans, le/la consultant(e) devra élaborer un plan pour les activités de supervision. Le plan susmentionné devra faire l'objet de l'approbation du Maître d'Ouvrage ;
- Approuver les plans de gestion et de protection de l'environnement dans l'exécution des travaux de construction suivant les recommandations de l'étude d'impact environnemental et social¹.
- Vérifier l'équipement de l'entrepreneur et s'assurer de leur état et de leur capacité à exécuter les travaux conformément aux spécifications des marchés ;
- Examiner et approuver ou rejeter dans les plus brefs délais, les propositions du constructeur relatives à sa méthode de travail et la gestion et la protection de l'environnement ainsi qu'à toute autre soumission pour les ouvrages permanents ou temporaires visés dans le cadre des travaux ;
- Convoquer des réunions de chantier hebdomadaires ou circonstanciées et à la rédaction et distribution de procès-verbaux correspondants. Ces procès-verbaux doivent être acheminés à tous les participants et une copie à l'employeur (PNUD). Le/la consultant(e) de supervision est tenue d'inviter les représentants du PNUD et la Mairie à participer à toutes les réunions de chantier ;
- S'assurer que :
 - ✓ La teneur d'humidité du sol exigée par le rapport d'étude d'impact environnemental soit respectée ;
 - ✓ La limite de vitesse des engins à moins soit respectée ;
 - ✓ La limiter l'accès aux véhicules et aux piétons dans le périmètre du chantier (rubalise, panneaux avertisseurs) soit respectée ;
 - ✓ Les équipements de mixage soit utilisé de manière à réduire au minimum la production de poussière ;

¹ <https://www.dropbox.com/s/k4n7zymyr9nezus/7.-Rapport EIE Lahaie Dame%20Marie Final 16 04 2020.pdf?dl=0>

- ✓ La mitigation environnementale et le respect des normes environnementales et sociales sont pris en compte lors l'exécution des différents ouvrages ;
 - ✓ Le plan de déboisement proposé dans les dossiers techniques soit respecté ;
 - ✓ Le constructeur en charge de l'exécution des différents ouvrages observe les normes techniques environnementales et sécuritaires régissant de tels travaux ;
 - ✓ L'équipement et le personnel des constructeurs soient adéquats et compétents pour l'exécution des travaux ;
 - ✓ Le personnel du prestataire ait les qualifications professionnelles nécessaires lui permettant d'assurer un contrôle de qualité adéquat.
- Tenir quotidiennement d'un journal de chantier décrivant les activités réalisées et qui tiennent compte des plans de gestion et de protection de l'environnement , pour chaque ouvrage, signé contradictoirement, à la fin de la journée, avec le représentant de l'entreprise ou ses sous-traitant(s) mentionnant l'heure d'ouverture du chantier, les conditions atmosphériques, les interruptions des activités pour cause d'intempéries, les heures de travail, les éventuels événements exceptionnels survenus pendant l'exécution des activités.
 - Compilation et validation des manuels et de sécurités et d'entretiens (manuels O&M) livrés par le constructeur. S'adapter à ces manuels détaillés de façon simple et compréhensible pour l'exploitation et l'entretien des ouvrages construits.

B. Réception des ouvrages

- Constater l'achèvement total des travaux avec le consultant ingénieur de supervision ;
- Vérifier la bonne exécution des travaux suivant le plan de gestion et de protection de l'environnement ;
- Inspecter les ouvrages achevés en présence du Maître d'Ouvrage. Elaborer les listes des non-respects de l'environnement et surveiller les de correction ;
- Emettre des certificats de réception conformément aux dispositions du marché d'exécution et préparer des rapports d'achèvement détaillés sur les principaux ouvrages.

C. Suivi du processus d'appel d'offres

- Organiser des visites sur les sites d'intervention pour y prendre les mesures et détailler les spécifications pour la construction ;
- Faciliter l'obtention des autorisations, le cas échéant et en collaboration avec l'équipe du projet ;
- Participer aux réunions du comité de sélection des offres reçues ;
- Elaborer un chronogramme détaillé de la mise en œuvre des travaux ;

iii- Résultats attendus :

Les résultats attendus sont :

- Les travaux/achats sont conforme aux recommandations de l'étude d'impact environnemental et social et sont superviser, contrôler et vérifiés conjointement avec le consultant ingénieur et les entrepreneurs sur une base journalière ;
- Un rapport hebdomadaire, mensuel et/ou par ouvrage est produit, ceci en respect des procédures du PNUD ;
- Un calendrier détaillé des réalisations est disponible.

iv- **Les livrables sont les suivants :**

Pour les différents dossiers d'appel d'offre :

- Les rapports hebdomadaires de supervision
- Les rapports mensuels de supervision et de prévision
- Les rapports finaux

Pour la réception des ouvrages :

- Les procès-verbaux de réception (cosignataire avec le consultant ingénieur de supervision)
- Le rapport final de mission

Pour les différents dossiers d'appel d'offre :

- Les spécifications techniques / Les plans de gestion et de protections de l'environnement
- Les rapports de visites sur les sites avec les potentiels soumissionnaires
- Les chronogrammes détaillés de la mise en œuvre des travaux

v- **Compétences / valeurs :**

- Faire preuve d'une capacité à planifier et à organiser son travail ;
- Bonne aptitude interpersonnelle et volonté à contribuer au travail en tant que membre d'une équipe ;
- Flexibilité et ouverture à l'apprentissage et aux nouvelles expériences ;
- Respect de la diversité et adaptabilité aux autres cultures, environnements et conditions de vie ;
- Être capable de s'adapter à un environnement de travail et de vie difficile ;
- Être en mesure de respecter les délais et capable de travailler dans un environnement multiculturel ;

vi- **Moyens matériels :**

Le PNUD ne mettra pas de moyens matériels à la disposition du consultant retenu pour la présente mission. Par conséquent, toutes les dépenses qu'il sera amené à encourir telles que les coûts, des logiciels, des matériels et équipements nécessaires et du transport, les frais de logistique pour la conduite de la mission seront indus dans l'offre financière du soumissionnaire.

En vue d'assurer les prestations dans les délais convenus, le/la consultant(e) devra mobiliser les moyens suivants :

- Véhicule tout terrain 4 x 4 pour ses déplacements sur le terrain ;
- 1 lot de matériels pour la vérification de la qualité des travaux et les essais éventuels ;
- 1 lot de matériels de bureau (ordinateurs, imprimantes, photocopieurs, etc.) ;
- Divers logiciels (Microsoft, report topographique, calculs hydrologiques, laminage de crues, dessins, AutoCAD, SketchUp, vector works etc.).

vii- **Qualifications/compétences requises :**

Le consultant devra satisfaire aux exigences suivantes :

- **Ingénieur(e) Agronome : Expert en gestion et protection de l'environnement / Agroforestier** ayant une expérience d'au moins 5 ans dans la réalisation d'étude d'impact environnemental et dans la supervision et/ou l'exécution du plan de gestion et protection de l'environnement des travaux de construction d'infrastructures routières, des travaux publics, travaux du bâtiment, dans la planification urbaine, des travaux de voirie et réseaux divers (VRD), de mitigation, d'hydraulique et assainissement routière et d'ouvrages d'art.
- Avoir réalisé en tant que leader au moins une (1) mission de supervision similaire au projet prouvée.
- Ecrire et parler couramment le français et le créole ;
- Maitrise de l'outil informatique (Microsoft) et de l'internet.

viii- **Durée de la mission :**

La mission de supervision est prévue sur une durée de 10 mois calendaire (9 mois de construction + 1 mois additionnel de rapportage), le/la consultant(e) présentera une méthodologie qu'elle utilisera pour la réalisation de la mission dans la durée requise pour la supervision. Le calendrier d'exécution final sera validé entre le constructeur, l'Expert en gestion et protection de l'Environnement, le consultant superviseur et le Maître d'Ouvrage à compter de la date de la signature du contrat de construction.

ix- **Evaluation :**

La proposition des soumissionnaires comprendra une offre technique (70%) et une offre financière (30%) combinée. Le comité d'analyse des offres retiendra l'offre du consultant qui offrira la meilleure proposition qui allie qualité technique et offre financière.

Le soumissionnaire devra compiler un minimum de 70 points pour être admis à poursuivre le processus d'évaluation de sa soumission.

x- **Modalité de paiement :**

Le contrat est à coût unitaire. Le/la consultant(e) de supervision présentera ses factures au respect des coûts unitaires soumis dans la forme du cadre du devis estimatif préparé par l'Employeur (PNUD) dans le cadre de cet appel à la concurrence.

Le produit des coûts unitaires fournis par le soumissionnaire par le temps d'utilisation de la description des activités dans le cadre du devis estimatif constitue le montant total de la soumission de l'offre.